



**Rapport de la Commission ad hoc
au Conseil communal de Villeneuve
sur la communication N° 09/2018 concernant la
Motion de M. Thibaut CORNET
« Pour la création d'une déchetterie »**

Président : Thibaut Cornet

Rapporteur : Nicolas de Angelis

Membres : Isabelle del Rizzo
André Baumann
Christophe Casini

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie à 6 reprises, soit les 25 juin, 6 et 27 septembre, 11 octobre, ainsi que les 5 et 26 novembre 2018, afin d'examiner la réponse de la Municipalité sur la motion déposée par M. Cornet le 17 mars 2016. La première séance s'est déroulée en présence de M. Pythoud, Municipal en charge du dossier. La deuxième séance s'est passée au centre de tri des Saviez, en compagnie de M. Pythoud, M. Viret, responsable du centre des Saviez, ainsi que 4 employés de voirie, MM. Zeller et Morerod, respectivement chef et adjoint au chef du bureau technique, et M. Besse, chef de la police administrative. La troisième séance s'est déroulée à la nouvelle déchetterie de Montreux, en compagnie de MM. Pythoud et Zeller, ainsi que de M. Nicolet, responsable de la déchetterie de Montreux. L'avant-dernière séance s'est passée en présence de M. Pythoud, ainsi que de deux ambassadeurs du tri. La Commission remercie tous les acteurs pour leur disponibilité et pour leurs réponses précises ayant permis aux commissaires d'évaluer au mieux la gestion des déchets dans notre Commune et de pouvoir se prononcer sur les propositions faites dans la communication de la Municipalité.

Introduction

Pour rappel, le motionnaire a évoqué plusieurs points sur la gestion des déchets dans sa demande de réalisation d'une déchetterie :

- Garantir un ramassage des déchets cohérent
- Créer un centre de collecte rationnel et efficace
- Informer la population sur la valeur de chaque déchet
- Encourager la prise en charge du tri des déchets de chacun
- Trouver et utiliser les filières de recyclage permettant cette valorisation
- Réduire la quantité de déchets non-valorisés

La Municipalité a voulu associer le Conseil communal à cette étude afin de trouver la solution optimale pour la gestion des déchets à Villeneuve. La Commission sera appelée à se prononcer à nouveau lorsque le préavis découlant de ce rapport sera déposé au Conseil communal.

D'après la Municipalité, à l'heure actuelle, les communes de la plaine, excepté Rennaz, sont réticentes à l'idée d'une déchetterie intercommunale. Cela s'explique par le fait que chacune a développé son propre système de récupération de déchets adapté à ses besoins. La commune de Villeneuve a décidé de continuer seule. Pour la population, l'intérêt de la déchetterie communale réside dans la possibilité de déposer en un seul lieu tous les déchets.

Généralités

Au mois de juin, la Commission a reçu plusieurs documents provenant du bureau CSC Vaud mandaté par la Municipalité et chargé d'étudier diverses variantes de récupération des déchets.

Le site retenu pour la future déchetterie serait l'actuel dépôt de voirie et dépôt forestier du triage Veytaux-Villeneuve sis sur la parcelle 1481 au bord de la route d'Arvel, ainsi que de la parcelle 3192 située juste derrière. Les dimensions de ces parcelles sont respectivement de 4169m² et 1068m² (source : CartoRiviera) pour un total de 5237m². Le bâtiment, utilisé actuellement par la voirie et le service des forêts pourra être maintenu dans le projet. Les bûcherons ont besoin d'un nouvel atelier plus proche des forêts. Leur nouveau local serait fortement subventionné par la Confédération et le Canton. Quant au dépôt de la voirie, il déménagerait sur le site des Saviez.

Les variantes de gestion des déchets proposées par la Municipalité sont au nombre de 4. L'annexe se trouvant dans la communication de la Municipalité n'évoque que les coûts liés à la collecte et à l'entretien. Les variantes suivantes sont issues des documents reçus en juin dernier et prennent en compte les coûts totaux approximatifs :

Variante 1 : Il s'agit de la variante minimale sans déchetterie. Des moloks seraient simplement rajoutés sur les sites n'offrant aucune possibilité de récupération pour l'aluminium/fer blanc, le verre et le papier. Deux sites sont dans ce cas, ce qui impliquerait l'achat de 8 nouveaux conteneurs. Le centre de tri des Saviez serait maintenu. Les coûts annuels de la gestion s'élèvent à 577'910 frs actuellement et passeraient (coûts estimatifs) à 585'910 frs (+ 1,3%).

Variante 2 : La déchetterie serait construite. Tous les moloks existants seraient réaffectés en moloks à déchets incinérables (sacs blancs uniquement), la déchetterie collecterait tous les autres déchets. La collecte des déchets verts en porte-à-porte serait maintenue. Le coût de construction de la déchetterie serait de 1'397'000 frs avec un amortissement sur 40 ans. Les coûts par année de la gestion s'élèveraient (coûts estimatifs) à 640'200 frs (+10,7%).

Variante 2 bis : Cette variante est proche de la variante 2, à la différence que les moloks disparaissent. La collecte des déchets incinérables se ferait en porte-à-porte comme pour les déchets verts, ce qui assurerait un service de proximité (d'autres déchets comme le papier pourraient aussi être récupérés de cette manière). L'avantage de cette variante est de supprimer les dépôts sauvages et les incivilités. Si des sacs non-conformes se trouvent dans les conteneurs à déchets incinérables privés, la commune saura directement quel propriétaire/immeuble amender. Les coûts annuels de la gestion s'élèveraient (coûts estimatifs) à 679'640 frs (+ 17,6%). Le bureau CSC Vaud recommande cette variante pour notre commune.

Variante 3 : Cette variante propose la construction d'une déchetterie et le maintien des moloks comme à l'état actuel (alu/fer blanc, papier, verre, incinérables). Les horaires d'ouverture de la déchetterie pourraient être restreints étant donné que certains déchets peuvent encore être récupérés par les moloks. Cependant les incivilités resteraient d'actualité. Il y aurait donc maintes tournées pour vider les 15 sites moloks avec les différents types de déchets. Les coûts annuels de la gestion s'élèveraient (coûts estimatifs) à 682'270 frs (+ 18%).

Après avoir obtenu tous ces éléments d'informations, la Commission a voulu se rendre sur le terrain pour rencontrer différents acteurs communaux de la gestion des déchets.

Centre de tri des Saviez

En date du 6 septembre, nous sommes allés au centre de tri des Saviez afin d'entendre l'avis du service de voirie sur les problèmes actuels et les éventuelles améliorations à apporter. Ci-dessous se trouve un bref résumé de ce que nous avons relevé :

- Il n'y a pas de contrôle d'accès automatisé à l'entrée, ce qui laisse la porte ouverte aux abus. Il faudrait une carte d'accès magnétique permettant d'ouvrir les barrières et également un accès piétonnier pour les personnes utilisant la mobilité douce ou les transports publics. Il faudrait une déchetterie avec un circuit en sens unique car actuellement un seul accès fait office d'entrée et de sortie obligeant les employés à faire la circulation.
- Beaucoup de citoyens se plaignent que tous les déchets à récupérer ne soient pas sur le même site.
- Plusieurs déchets ne sont pas récupérables sur le site comme l'essence, les huiles de moteur et de cuisine, ou encore les appareils électroménagers/électriques, les médicaments, les bombes aérosols, les pneus, l'innox, le sagex, etc.
- Concernant les déchets encombrants, des citoyens viennent avec des meubles encore montés alors qu'ils doivent être démontés, les employés doivent prendre du temps pour démonter le meuble avec la personne et ne peuvent donc contrôler si les autres personnes sur le site trient correctement. Il est à noter que ce sont des employés de voirie qui s'occupe actuellement du centre de tri.
- Les employés doivent souvent faire la police pour faire respecter les règles.
- Une centralisation d'un maximum de déchets récupérés sur un même site rationaliserait le travail et apporterait une simplification bienvenue pour la population.
- Certains sites de moloks sont des lieux de dépôt sauvage pour le PET, objets encombrants et autres choses.

Force est de constater que la gestion des déchets aux Saviez est loin d'être cohérente et efficace, malgré l'effort

remarquable des employés de voirie. Pour la Commission, le maintien du site des Saviez comme centre de tri n'est pas idéal.

Questionnés à leur tour, les responsables du bureau technique et de la police administrative nous ont fait part de plusieurs informations, résumées ci-dessous :

- Les déchets ont une valeur et la motion le souligne. La Commune a l'intention de valoriser les déchets et pour ce faire, cela ne peut être qu'avec une déchetterie.
- Les moloks ne sont pas surveillés par des caméras, ce qui permet des déviations. S'il y a une déchetterie, elle devra être équipée de caméras aux entrées/sorties et sur le site afin d'éviter des problèmes. Cet été encore, il y a eu un pic d'incivilités aux moloks avec le dépôt de sacs noirs, d'objets encombrants, de PET et d'autres contenants non-PET. Le tourisme des déchets est également présent aux moloks.
- Actuellement, un Securitas fait des patrouilles aléatoires entre tous les éco-points de la ville et ce jusqu'à décembre, sans que cela soit très concluant.
- Il existe bien un service téléphonique pour les personnes ne pouvant pas se débarrasser elles-mêmes d'objets encombrants, mais sous conditions. L'année passée, ce service n'a été demandé que 2 ou 3 fois.

De manière générale, ces responsables encouragent un élargissement des filières proposées à la population et une amélioration de la valorisation des déchets.

Déchetterie de Montreux

Sur recommandation, la Commission a visité la déchetterie de Montreux, qui est très récente et connue pour être une déchetterie efficace. En date du 27 septembre, elle est allée à la rencontre de M. Nicolet, responsable de cette dernière et de la Brigade de Propreté de la Riviera. 25 collaborateurs travaillent exclusivement pour la déchetterie. Ces collaborateurs sont formés pour donner des conseils aux citoyens, il y a également un apprenti ainsi que des personnes au bénéfice d'une réinsertion. Le site est pourvu d'un circuit en « U » pour éviter la circulation bidirectionnelle ainsi que de deux contrôles d'accès s'ouvrant à l'aide d'une carte magnétique fournie au nombre d'une par ménage. Les jours d'ouverture sont du mardi au samedi. Le lundi est le jour où toutes les bennes ainsi que le site sont nettoyés. Le samedi, jour où la déchetterie ouvre non-stop, ce sont souvent des étudiants de plus de 18 ans qui viennent travailler pour avoir un peu d'argent. Ils sont acceptés à condition d'être disponibles au moins un an.

Les entreprises sont acceptées dans la déchetterie, elles possèdent une carte d'entrée spéciale qui fait retentir une sonnerie sur le site lorsque la barrière s'ouvre afin d'annoncer l'arrivée d'une entreprise. Les sacs noirs sont acceptés à la déchetterie. Lorsque quelqu'un arrive avec un sac non conforme, il a le choix de payer un sac blanc, ou bien il ouvre son sac noir et il va le trier avec un employé.

Le site est doté de 3 types de caméras. Il y a des caméras incendie, thermique et de surveillance. On trouve ces 3 types à 3 endroits différents (dont les accès) et donc pour un total de 9 caméras sur tout le site.

La déchetterie va se doter prochainement d'un coin spécialisé pour les déchets d'entreprises et d'une balance de 40 tonnes à cet effet.

Sur le site se trouvent des bennes semi-enterrées de 24m³ afin qu'elles soient à la hauteur des personnes et transportables par camions. Il y a également un mur des déchets récoltant notamment différentes huiles, le PET, le flaconnage, les médicaments, les capsules en aluminium, les cannettes, etc. Des panneaux et des oriflammes indiquent l'emplacement des endroits de récupération. Les pneus et les (gros) appareils électroménagers sont aussi récupérés.

À l'arrière du mur des déchets, un employé est présent en permanence pour s'occuper de la gestion. Dans un coin se trouve un endroit de stockage d'appareils électroniques qui sont revendus pour leurs métaux précieux. Cela permet un apport financier pour la déchetterie. D'autres produits, comme par exemple les cannettes, si elles sont parfaitement triées entre aluminium et fer blanc, peuvent être également valorisées. Une douche d'urgence est disponible pour les employés en cas de contact avec un produit dangereux.

Une ressourcerie est présente sur le site. Elle est disposée comme un marché aux puces et elle permet à des objets encore en bon état d'être repris par d'autres personnes et avoir une deuxième vie.

Brigade de Propreté de la Riviera

Les communes de Vevey, la Tour-de-Peilz, Montreux et Veytaux ont rassemblé leurs forces pour créer la Brigade de Propreté de la Riviera, un organe commun assurant la gestion des déchets. Les communes peuvent se contacter entre elles lorsqu'une a besoin de renfort pour des ramassages à domicile. La Brigade de Propreté contrôle la qualité des produits ramassés en porte-à-porte. Elle pourra prochainement le faire avec les futurs camions analyseurs. Ces camions analysent les déchets étrangers pour les ramassages à domicile. Ils seront à disposition des 4 communes membres de la Brigade de Propreté. Si la brigade trouve des sacs blancs ou noirs dans les rues qui sont déposés en dehors des jours de collecte, elle les ouvre pour les contrôler. Même chose pour les éco-points répartis sur le secteur. Selon M. Nicolet, la commune de Villeneuve pourrait rejoindre cette brigade afin de pouvoir bénéficier de ces avantages.

Situation aux éco-points

Dans sa séance du 5 novembre, la Commission a convoqué deux ambassadeurs du tri afin qu'ils nous évoquent leur expérience aux moloks. Pour l'un d'eux, certains citoyens ne jouent pas le jeu en ne triant rien, en donnant comme raison qu'ils payent déjà assez de taxes et d'impôts pour ne pas avoir à trier leurs déchets. Il n'y a pas de conscience de la valorisation des déchets dans la population. Sur une moyenne d'environ 10 personnes croisées aux moloks, environ 3 personnes ont un mauvais comportement autant avec le tri qu'avec les ambassadeurs du tri.

Pour l'autre ambassadeur, la minorité qui trie mal ses déchets pollue ce que la majorité a fait correctement. Il est impossible d'avoir des moloks sans des déchets autour. Tant qu'il y en aura, le problème du non-respect du tri et des déchets sauvages ne sera pas réglé. La seule solution serait une présence permanente sur chaque site de moloks. Il constate également que les horaires ne sont pas respectés, beaucoup de gens vont mettre leurs déchets le dimanche et la nuit. Il fait remarquer qu'il y a deux aspects à prendre en compte : la Commune veut que ses citoyens fassent le tri des déchets correctement, les citoyens, eux, veulent qu'il n'y ait plus de dépôts sauvages à côté des moloks et la tranquillité la nuit et les dimanches.

M. Zeller a également évoqué l'agressivité de certains habitants sur les sites de moloks et l'incapacité de la Commune de pouvoir agir contre ceux-ci de manière efficace.

Pour ce qui est de la sensibilisation des citoyens, la Commission a demandé à MM. Pythoud et Zeller ce qu'il en était dans les écoles. On nous a répondu qu'un employé de la SATOM vient 2 fois par année pour sensibiliser les classes de Villeneuve au tri, au cycle de vie des déchets, et de leur temps de désintégration. Les classes ont également participé au Clean Up Day, journée nationale de nettoyage des villes, en septembre dernier. La Commission, après cette réponse, souhaite émettre le vœu ci-après :

Vœu

La Commission souhaite que la Municipalité continue de soutenir les écoles dans leurs programmes de prévention du tri des déchets. Elles pourraient mettre en place des boîtes de récupération du papier, de PET et de cannettes en aluminium dans chaque classe.

Conclusions

Pour conclure, la Commission ad hoc constate qu'à Villeneuve les endroits de récupération des déchets sont multiples, ce qui complique le travail des citoyens. La déchetterie est le seul moyen pour centraliser la récupération de tous les déchets en un seul endroit. Finalement, elle est revenue sur les différentes variantes proposées par le bureau CSC Vaud et en a conclu les remarques suivantes (il est à noter que les variantes ne tiennent pas compte de l'optimisation de la valorisation des déchets) :

Variante 1 : Cette solution rapportera le moins de profits à la Commune, faute de valoriser efficacement les déchets. Cette variante correspond à un statu quo et à la suite des visites qui ont été faites, la Commission ne peut se résoudre à la sélectionner.

Variante 2 : Nous notons que dans la variante de la déchetterie, le retour sur investissement n'est pas pris en compte par rapport au surcoût de 10% de cette solution. La Commune fera plus de profits avec la valorisation des déchets et donc le surcoût pourra valablement être compensé.

Variante 2 bis : Idem que la variante 2 mais avec la fermeture des moloks, la valorisation des déchets sera encore meilleure. À noter que les coûts ne sont pas arrêtés et donc que cette variante pourrait devenir moins chère que prévue.

Variante 3 : Maintien des nombreux ramassages aux 15 sites de moloks et mêmes filières de recyclage à la déchetterie. De plus, les éléments déposés aux moloks peuvent être impurs faute de surveillance continue, ce qui ne permet pas une bonne revalorisation de nos déchets. En résumé, on revalorise moins que si tout était centralisé à la déchetterie, et donc moins de retours sur investissement. Le coût de cette variante étant le plus élevé, avec un retour sur investissement moindre, cette variante n'est optimale ni écologiquement, ni financièrement.

La Commission a donc logiquement écarté les variantes 1 et 3. Cependant, elle a débattu sur les variantes 2 et 2 bis qui ont comme point de divergence le maintien ou non des moloks. En effet, si la variante 2 bis permet la meilleure valorisation des déchets, elle imposerait aux citoyens un changement assez radical dans leurs habitudes. Pour information, les moloks sont amortis et donc une suppression ne serait pas un problème du point de vue financier. Seule leur démolition serait à prendre en compte financièrement. Cela amène la Commission à proposer une nouvelle variante nuançant les variantes 2 et 2 bis, dont elle reprend les idées générales.

Variante 2 ter : La Municipalité pourrait aussi opter pour une solution transitoire où les moloks seraient maintenus uniquement pour les incinérables lorsque la déchetterie sera ouverte, comme propose la variante 2. Et dans un second temps, les sites moloks seraient désaffectés et remplacés par d'autres choses (places de parc, place de jeux, etc.), comme propose la variante 2 bis. Dans ce cas, la population devra être informée dès le départ que les moloks seront désaffectés après un certain temps. La Commission émet donc le vœu suivant :

Vœu

La Commission souhaite que, lors de la première phase, les moloks fassent leur temps et ne soient pas renouvelés. Lors de la seconde phase où les éco-points seront désaffectés, le ramassage des déchets incinérables se fera en porte-à-porte, pour conserver une prestation de proximité pour les citoyens.

En ce qui concerne les déchets verts, la Commission est d'avis que le système de récolte actuel en porte-à-porte à la carte soit maintenu pour l'instant avec une benne également sur le site d'une future déchetterie.

Pour les personnes ne possédant pas de transport individuel motorisé, la Commission émet le vœu suivant :

Vœu

La Commission invite la Municipalité à ne pas négliger les personnes sans moyen de transport en dotant la nouvelle déchetterie d'un contrôle d'accès pour les piétons.

Pour les personnes n'ayant pas les moyens de se déplacer à la déchetterie, un système est déjà en place, mais ne s'adresse qu'aux personnes étant dans l'impossibilité absolue de se débrouiller par elles-mêmes. La Commission a bien compris que la Commune ne veut pas que la collectivité publique paye pour des problèmes individuels.

En ce qui concerne les entreprises et les déchets que génèrent notamment les chantiers, la Commission émet le vœu suivant :

Vœu

La Commission souhaite que la Municipalité élabore un protocole établissant ses exigences concernant le traitement des déchets de chantier par les entreprises afin d'en améliorer le tri et la valorisation.

La Commission note que les taxes concernant les déchets seront à revoir à la suite de l'ouverture de la future déchetterie.

Décision

Compte tenu de ce qui précède, la Commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre acte du présent rapport et de le transmettre à la Municipalité pour qu'elle puisse présenter prochainement un préavis répondant à la motion de M. Thibaut Cornet « Pour la création d'une déchetterie ».

Au nom de la Commission ad hoc

Villeneuve, le 26 novembre 2018

Le Président


Thibaut Cornet

Le Rapporteur


Nicolas de Angelis